

**ECOLES ET COLLEGES
DES VOSGES**EXPEDITEUR :
SNUipp886 Maison des Associations
Quartier La Magdeleine
88000 EPINAL**P****P R E S S E**
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE Suppl n°2 février 2013 au n°87 novembre 2012 - Trimestriel - Imprimé par nos soins
Directrice de publication: Christine CAEL Abt: 2,30 € - Prix du n°: 0,60 €

DEPOSE LE 18/02/2013

***Le ministère interpellé par la
profession***

La grève du 12 février pour demander une réforme des rythmes réussie pour tous les enfants sur tout le territoire, doit mener le ministère à revoir son calendrier et à ouvrir des négociations sur les conditions de notre métier.

Telle qu'elle est aujourd'hui préparée, cette réforme s'apparente à un "bricolage" n'offrant « aucune garantie d'un mieux pour les enfants comme pour les enseignants, aucune garantie d'une journée éducative plus riche, aucune garantie sur la gratuité, aucune garantie concernant les conditions de travail des enseignants qui se sont terriblement dégradées ces dernières années. »

La circulaire d'application du décret sur l'organisation du temps scolaire, publiée au BO n°6, n'apporte pas plus de garanties !

Sans accord : report à 2014

le SNUipp invite les conseils d'écoles à adresser la motion

« Sans accord, c'est le report ! »

aux élus et à leur DASEN. Un report qui devra notamment permettre d'organiser la consultation avant toute décision sur la commune afin de construire ensemble le projet le plus adapté aux situations locales. Il faut enfin sortir de l'impasse, éviter l'enlisement, car une réforme en échec, ou simplement fragilisée, risquerait de mettre en danger la priorité au primaire à laquelle nous sommes attachés.

Francis GEHIN

***Notre échelle des valeurs
ne sert pas à monter
mais à grandir***

**ADHEREZ au
SNUipp-FSU !
<http://88.snuipp.fr>**

SOMMAIRE :**Page 1**

Edito

Pages 2, 3 et 4

Carte scolaire 2013

Page 5

Motion

IRL

Mouvement

ULIS

Pages 6

Hommage à Jean-Claude

Page 7 et 8

Bulletin d'adhésion

CARTE SCOLAIRE : IMPOSSIBLE DE RECONSTRUIRE DANS CES CONDITIONS !

RENTREE 2013 en LORRAINE : RAPPEL

L'académie de Nancy-Metz, la Guadeloupe et la Martinique sont les seules académies qui perdraient des postes :

- Académie de Nancy-metz
- 50 dans le 1^{er} degré
- 26 dans le second degré.
- 8 postes administratifs

Seule académie métropolitaine à subir des suppressions de postes.

Où sont donc les belles promesses du printemps ?

Comment reconstruire dans ces conditions ?

INITIEE PAR LA FSU LORRAINE, une intersyndicale obtient 15 postes pour le 1er degré et le « plus de maîtres que de classes »

Après l'audience intersyndicale initiée par la FSU et l'action du SNUipp du 23 janvier, le Ministère a annoncé qu'il revenait sur 15 retraits d'emplois dans le 1er degré dans le but de les attribuer à la mise en place du "plus de maîtres que de classes". (Il reste donc 35 retraits dans le 1er degré, 26 dans le second et 8 postes administratifs) En CTA ce 1er février, la Rectrice a présenté la répartition de ces 15 postes :

- 2 pour la Meurthe-et-Moselle
- 1 pour la Meuse
- 10 pour la Moselle
- 2 pour les Vosges

Si la FSU prend acte d'un geste positif pour le 1er degré, elle estime que la ruralité de nos départements (88 et 55) et les difficultés économiques et sociales dans l'ensemble de la Lorraine ne sont toujours pas suffisamment prises en compte. Les RASED, les remplacements et la Formation Continue sont toujours les grands oubliés. Avec deux postes dans les Vosges, dédiés au "plus de maîtres que de classes", il y a peu de chances que la courbe de la difficulté scolaire s'inverse sensiblement. La FSU demande l'abandon de tous les retraits d'emplois.

DANS LES VOSGES :

Les fermetures confirmées par la DASEN !

16 emplois du 1er degré retirés à la rentrée prochaine dans les Vosges.

Lors du CTSD de ce VENDREDI 1er FEVRIER, la DASEN a confirmé le retrait de 16 emplois par le ministère ainsi que les fermetures déjà présentées en CDEN le 29 janvier (A quelques précisions près.). Malgré les nombreuses interventions du SNUipp, de trop nombreuses classes restent encore au dessus de 25 élèves et les remplacements, la formation continue et les RASED sont toujours les grands oubliés de la rentrée prochaine.

Les 2 emplois destinés au "plus de maîtres que de classes" dans les Vosges, s'ils sont les bienvenus, ne seront pas de nature à changer le quotidien de tous les élèves en difficulté du département.

Après un vote unanime des organisations syndicales contre le projet de carte scolaire, la DASEN a dû réunir un second CTSD le 11 février lors duquel elle a à nouveau confirmé les fermetures.

Quelques éléments des débats en CTSD :

- BAISSSE DEMOGRAPHIQUE DANS LES VOSGES :

La DASEN précise que les écoles des Vosges représentent 17% des élèves lorrains, mais représentent 60% de la perte démographique académique. Le taux d'encadrement est maintenu dans les classes.

Pour le SNUipp-FSU, ce sont les suppressions successives passées, dans les RASED et les remplacements, qui ont permis ce maintien du taux d'encadrement dans les classes. Tout est à reconstruire.

Le SNUipp-FSU a fait état d'une liste d'écoles dont les prévisions rentrée 2013 sont au dessus de 25 élèves par classe dont certaines autour de 30. Le caractère rural du département doit être mieux pris en compte et une réflexion doit effectivement être développée sur l'avenir du réseau scolaire... En attendant, les conditions d'enseignement doivent être de qualité partout.

En réponse, la DASEN prévoit d'y implanter des 1/2 postes d'aide pédagogique.

(suite page suivante)

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
des Instituteurs,
Professeurs des Ecoles et PEGC
6, maison des Associations
Quartier de la Magdeleine
88000-EPINAL

<http://88.snuipp.fr>
tel. : 03 29 35 40 98
fax : 03 29 64 24 41
Email : snu88@snuipp.fr
CPPAP n° 0715 S 07413
ISSN n° 1266 0833
dépôt légal : novembre 2012

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp du département des Vosges. Conformément à la loi du 08-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au

SNUipp
Quartier de la Magdeleine,
6, Maison des Associations
88000-EPINAL

- 2 POSTES « PLUS DE MAITRES QUE DE CLASSES » :

La **DASEN** souhaite profiler ces postes et s'orienter vers un profil « maître E » ou désireux de passer le CA-PASH. Elle retient les secteurs de ST-DIE, RAMBERVILLERS, GRANGES. Les équipes devront établir un projet pédagogique spécifique intégré au projet d'école. Les écoles seront volontaires dans les secteurs retenus. La mission pourrait être de 3 ans.

Le **SNUipp-FSU** estime que ces deux postes sont bienvenus, mais ne seront pas de nature à modifier sensiblement les conditions d'enseignement dans le département, tant leur insuffisance se fera sentir. Il rappelle qu'il souhaite que ces postes soient accessibles à tous et ne relèvent pas de l'enseignement spécialisé. Le principe du « plus de maîtres que de classes » que le SNUipp défend depuis 1993 est appelé à être généralisé dans les écoles dans le cadre ordinaire. Ils ne sont pas là pour remplacer les RASED. Il n'y a donc pas lieu de profiler les postes. Si la mission est au départ de 3 ans, il faut que l'enseignant concerné puisse conserver son poste d'origine.

- ENSEIGNANTS REFERENTS :

La **DASEN** annonce la création de deux postes d'enseignants référents et du retour du poste d'ER coordonnateur sur le terrain en gestion d'un secteur pour alléger les autres ER qui sont actuellement à 168 dossiers chacun en moyenne. Ces dispositions permettraient de passer à 133 dossiers par ER. La **DASEN** annonce aussi le retour des ER aux réunions d'Équipe Éducative de constitution des dossiers de demande. En effet, les demandes ne sont plus suivies par les spécialistes de terrain que sont les ER et le nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés et d'aide humaine connaît dans les Vosges une augmentation supérieure à la moyenne nationale.

Pour le **SNUipp-FSU**, la création de postes d'ER est nécessaire. Il salue aussi le retour des ER vers les EE de constitution des dossiers, mais le retour de cette mission risque fort de compenser l'allègement gagné en termes de quantité de dossiers. Le **SNUipp-FSU** rappelle qu'il s'était opposé il y a deux ans, au retrait des ER de ces EE lorsque Mme Cagnat en avait pris autoritairement la décision !

D'autre part, le SNUipp-FSU exprime son profond désaccord avec la suppression de la mission de coordination de l'ER basé à la DSDEN.

En lui redonnant un secteur, on supprimerait le lien privilégié avec la MDPH, l'aide aux nouveaux ER, la source d'infos, l'anticipation des établissements de scolarisation en CLIS ou ULIS et une remplaçante ponctuelle d'urgence. Le coordonnateur permet une vraie harmonisation dans les interrogations et projets à construire et un accompagnement efficace des nouveaux ER en palliant une formation inexistante et cependant ô combien nécessaire, tant le poste est spécifique. C'est en effet le coordonnateur qui, principalement, guide les pas et répond aux questions de l'ER débutant. Il assure un relais très important entre les ER / la DSDEN / l'ASH / Il est personne ressource sollicitée fréquemment pour un conseil, un avis, un renseignement sur une orientation (Il connaît parfaitement l'ASH des Vosges et les procédures) ... Les ER n'ont manifestement pas à gagner au retour du coordonnateur sur le terrain, si ce n'est un affichage chiffré du nombre moyen de dossiers. Encore des chiffres ! Mais ce n'est pas ça la vraie vie.

- RASED :

Cette année est une année blanche en terme de fermetures dans les RASED. Le **SNUipp-FSU** s'en réjouit, mais rappelle que 50% des postes ont été supprimés et a demandé à plusieurs reprises la reconstruction des RASED, tant au niveau des options E et G que pour les psychologues scolaires.

Il estime que les réorganisations proposées par transfert de résidence administrative relèvent actuellement du bricolage. Il y a urgence à créer de véritables réseaux tant les secteurs sont désormais étendus et les enveloppes de frais de déplacement étriquées.

Notamment, les psychologues scolaires ne sont plus en mesure de répondre aux sollicitations des collègues et sont limités à des missions statistiques. Ils ne peuvent plus pratiquer le cœur de leur métier tant en termes de diagnostic que d'intervention sur la durée auprès des élèves.

Aucun financement de formation à tous niveaux n'est prévu. C'est tout un pan de l'aide aux élèves en difficulté qui reste sinistré.

EPINAL

**44 rue de la Clé d'Or
8000
EPINAL**

Crédit  Mutuel

Enseignant
www.cme.creditmutuel.fr

SAINT DIE

**42 rue Pierre Evrat
88100
SAINT DIE**

Tél : 0820 822 044

N° indigo : 0,12TTC/min



SNUipp88-FSU

CARTE SCOLAIRE 2013

Mesures suite au Comité Technique Spécial Départemental
du 11 février 2013

26 fermetures, 10 ouvertures, 16 postes à rendre. La seule marge de la DA-SEN réside désormais dans les 1/2 postes d'aide pédagogique (5 ou 6 postes complets) et dans les décharges de direction récupérées suite à fermetures de classes (1,25 poste).

Les 2 postes destinés au "plus de maîtres que de classes" pourraient être affectés pour une durée de 3 ans dans des écoles de zones difficiles. Les équipes devront établir une organisation incluse dans le projet d'école.

Circonscription de BRUYERES

DOCELLES primaire 1 FERMETURE
GRANGES /VOLOGNE J Ferry-Cha élém 1 FERMETURE

Circonscription d'EPINAL

EPINAL Durkheim primaire 1 FERMETURE
EPINAL Le Saut Le Cerf élémentaire 1 FERMETURE
XERTIGNY Centre élémentaire 1 FERMETURE

Circonscription de GERARDMER

CORNIMONT Champs à Nabord élémentaire 1 OUVERTURE
(régularisation d'un poste provisoire)
GERARDMER Les Xettes 1 FERMETURE
LA BRESSE La Tourterelle Maternelle 1 FERMETURE
XONRUPT-LONGEMER mat "les deux lacs" 1 FERMETURE

Circonscription de GOLBEY

CHATEL /Moselle élémentaire 1 OUVERTURE
DOMPAIRE primaire 1 OUVERTURE
PORTIEUX Centre primaire 1 FERMETURE
HADIGNY Les Verrières Primaire
(Badménil aux Bois, Pellegney, Zincourt) 1 FERMETURE

Circonscription de NEUFCHATEAU

GIRONCOURT sur Vraine primaire 1 FERMETURE
MIRECOURT Centre maternelle 1 FERMETURE
NEUFCHATEAU Louise Michel maternelle 1 FERMETURE

Circonscription de REMIREMONT

LE THILLOT Jules Ferry primaire 1 FERMETURE
PLOMBIERES LES BAINS
G scolaire A Renault 1 FERMETURE
PLOMBIERES Ruaux
RUPT-SUR- MOSELLE Centre primaire 1 FERMETURE
SAINT-ETIENNE Lès Rt mat "Tortue Bleue" 1 FERMETURE
SAINT NABORD Les Herbures primaire 1 FERMETURE

Circonscription de SAINT-DIE

MOYENMOUTIER Centre maternelle 1 FERMETURE
SAINT DIE Groupe scolaire Colnat 1 FERMETURE
SENONES E Perrin/ G. Sand Primaire 1 FERMETURE
TAINTRUX Rougville maternelle 1 FERMETURE

Circonscription de Vitte

LAMARCHE C. Picard primaire 1 FERMETURE
RPI Dispersé
HARSAULT
La Forge de Thunimont primaire
La Haye élémentaire (et Grandrupt lès Bains) 3 FERMETURES

ASH

CLIS

1 OUVERTURE CLIS D (Régularisation) FRAIZE J Ferry élémentaire:
1 OUVERTURE CLIS D (Régularisation) RAMBERVILLERS Jules Ferry
Elémentaire

UNITES D'ENSEIGNEMENT

1 OUVERTURE IME EPINAL Loge Blanche
2 OUVERTURES IME – ADAPEI : SAINT-DIE (Jacques Prévert ou Col-
lège Jules Ferry) ou ST-AME, ou EPINAL (Loge Blanche)
1 OUVERTURE MECS EPINAL RAZIMONT

ENSEIGNANTS REFERENTS

2 OUVERTURES

RASED

6 modifications de résidence administrative (Déplacement)

Circonscription d'EPINAL :

- Maître E : d'EPINAL EEA Louis Pergaud à EPINAL EEPU Loge Blanche
(Les 2 postes E de l'école seront traités à égalité pour l'application de la mesure)
- Maître E : d'EPINAL EEA Jean Macé à XERTIGNY EEPU Centre

Circonscription de GOLBEY :

- Maître E : de GOLBEY EEPU Jean de la Fontaine à CHARMES EPPU
Henri Breton

Circonscription de REMIREMONT :

- Maître E : de POUXEUX EEPU à ST NABORD EPPU Les Herbures
- Maître E : de RAMONCHAMP EEPU à ST-ETIENNE-LES-
REMIREMONT EEPU Le Fossard

Circonscription de SAINT-DIE :

- Maître E : de MOUSSEY EPPU à SENONES Perrin-Sand EPPU
(régularisation)

REPLACEMENTS

6 modifications de résidence administrative (Déplacement)

CIRCONSCRIPTION DE BRUYERES :

- BZ : de RAMBERVILLERS EMPU Jules Ferry à ETIVAL-
CLAIREFONTAINE EEPU

CIRCONSCRIPTION D'EPINAL :

- BZ : de EPINAL EEPU Saint Laurent à EPINAL EEA Jean Macé

CIRCONSCRIPTION DE GOLBEY :

- BZ : de GOLBEY EEPU Centre à GOLBEY EEPU Jean de la Fontaine

CIRCONSCRIPTION DE REMIREMONT :

- BZ : de RUPT-SUR-MOSELLE EPPU Centre à PLOMBIERES-LES-
BAINS groupe scolaire A. Renault

CIRCONSCRIPTION DE VITTE :

- ZIL : de LES VOIVRES EPPU à LA CHAPELLE-AUX-BOIS EPPU
- BZ : de VITTE EMPU Louis Blanc à LAMARCHE EPPU Camille Picard

Regroupements pédagogiques intercommunaux

Les RPI dispersés :

« Terre de Légendes » (HERGUGNEY (1 classe) /SAVIGNY (1 classe)/
XARONVAL (1 classe) et AVRAINVILLE, BATTEXEY, MARAINVILLE-
SUR-MADON)

« Xouillon » (GIRCOURT LES VIEVILLE (2 classes) et AVILLERS, BET-
TONCOURT, PONT-SUR-MADON, VOMECOURT-SUR-MADON)

+ la commune de BOUXURULLES
deviennent RPI concentré = « Ecole Terre de Légendes » Route de
Gircourt 88130 SAVIGNY (école primaire à 5 classes)

Le RPI dispersé :

DAMAS-AUX-BOIS (1 classe)/ HAILLAINVILLE (1 classe)/MORIVILLE (1
classe) et REHAINCOURT (2 classes)

devient RPI concentré = « Ecole des Jeunes Chênes » 201, route de
Moriville 88330 REHAINCOURT (école primaire à 5 classes)

Le SNUipp-FSU a fait état d'une liste d'écoles dont les prévisions rentrée
2013 sont au dessus de 25 élèves par classe dont certaines autour de
30.

La DASEN prévoit d'y implanter les 1/2 postes d'aide pédagogique.

RYTHMES SCOLAIRES

LA MOTION DU CONSEIL D'ECOLE

A adresser à la DASEN, avec copie au maire/ président de l'EPCI

École

Commune de

Le conseil d'école, réuni le estime que les conditions de réussite d'une modification de l'organisation du temps scolaire ne sont pas réunies pour permettre une mise en place dès la rentrée 2013.

Nous ne sommes pas favorables à un statu quo, mais changer, c'est pour du mieux. Nous souhaitons une réforme des rythmes réussie pour tous les élèves. Cela nécessite de prendre en compte l'avis des différents acteurs qui la mettront en oeuvre, comme le préconise la circulaire ministérielle relative à l'organisation du temps scolaire. Aujourd'hui, la concertation de l'ensemble des partenaires n'est pas aboutie pour construire une articulation cohérente des temps scolaires et périscolaires de qualité.

Il nous semble incontournable de rappeler que pour nous :

- la journée doit être allégée de manière significative ;
- un partenariat efficace doit être mis en oeuvre pour articuler temps scolaires et périscolaires ;
- un financement pérenne garantisse des temps périscolaires de qualité (encadrement, locaux...)
- les conditions d'apprentissage des élèves et de travail des enseignants doivent être améliorées.

En conséquence, nous vous demandons de reporter la mise en place de cette réforme à la rentrée 2014 et d'organiser une consultation des conseils d'école avant toute décision sur la commune afin de construire ensemble le projet le plus adapté à cette réforme ambitieuse.

INSTITUTEURS ET IRL

(Indemnité représentative de logement)

Le SNUipp88 obtient une proposition d'augmentation

S'ils ne sont plus qu'une quarantaine d'actifs dans le département, les instituteurs ne méritent pas pour autant qu'on les oublie.

Le SNUipp-FSU, seul à intervenir sur cette question lors du CDEN du 29 janvier, a obtenu une proposition d'augmentation de l'indemnité de base de l'IRL alors que la Préfète, se conformant à la demande du ministère, proposait de maintenir le taux, comme elle l'avait fait l'an dernier. A cette époque, le SNUipp avait déjà obtenu, une augmentation.

Le SNUipp-FSU a toutefois rappelé que cette indemnité était très loin de représenter le montant d'un loyer comme son nom l'indique pourtant !

L'indemnité de base passerait à 2321,63€/an soit une augmentation de **1,88%**. Vraiment pas de quoi vider les caisses !!!

ULIS

BESOIN D'ECOUTE, D'HARMONISATION ET DE MOYENS

Les Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire sont des dispositifs qui accueillent des élèves handicapés dans les établissements du second degré. Les coordonnateurs de ces dispositifs sont essentiellement des personnels du 1er degré.

Pour beaucoup, les ULIS des Vosges sont surchargées et les fonctionnements méritent d'être harmonisés. Aussi, le SNUipp-FSU et les collègues ont souhaité créer une intersyndicale. Avec la CGT, le Se-Unsa et le SGEN-CFDT, une audience a eu lieu auprès de la DASEN notamment sur les points suivants :

- Respect de la préconisation de 10 élèves (la DASEN affectera jusque 12 élèves)
- Respect des PPS (la DASEN demande qu'on l'informe dès qu'il y a problème)
- Harmonisation des obligations de service (la DASEN s'entretiendra avec les chefs d'établissement)
- Problème des orientations par défaut. (la DASEN s'adressera aux familles dont les enfants ne sont pas en capacité de profiter de la scolarisation en collège ou lycée)

Les personnels, très engagés dans la prise en charge des élèves handicapés ont besoin de reconnaissance et d'une aide sensible de notre institution. Les effectifs doivent être limités à 10 comme le préconise la circulaire de 2010, et les enseignants doivent bénéficier de suffisamment de temps pour organiser toutes les inclusions, le suivi et les rencontres avec les professeurs.

Francis GEHIN

LES REGLES DU MOUVEMENT

3 réunions en Groupes de Travail... Une méthode à affiner !

A la demande des organisations syndicales, la DASEN a réuni des groupes de travail sur la question de l'évolution des règles du mouvement. Ceux-ci se sont déroulés les 20 novembre, 6 décembre puis 24 janvier derniers.

Si la réponse positive à cette demande est à saluer, la méthode répond toutefois peu à la nécessité incontournable d'échanger sur l'opportunité des propositions des personnels. En effet, les deux premiers groupes de travail n'ont consisté qu'à des échanges entre les organisations syndicales, hors présence DASEN et sans position contradictoire, celle-ci n'ayant mandaté personne au nom de l'administration pour discuter.

Le 3ème groupe de travail, en présence de la DASEN, a permis de faire apparaître les rapprochements et les distorsions entre les propositions des représentants des personnels et ses propres positions, mais nous aurions pu prendre plus de temps pour échanger sur le fond.

Le SNUipp-FSU vous invite à vous rendre sur son site (<http://88.snuipp.fr>) à la rubrique **Carrière, administratif/ Mouvement** pour consulter le compte-rendu de ce groupe de travail.

La CAPD du 21 février 2013 examinera les ultimes propositions. Le SNUipp-FSU vous informera des dernières discussions et décisions dans les plus brefs délais.

MOUVEMENT 2013 : Le serveur devrait être ouvert du 26 mars au 8 avril

Jean-Claude HUMBERT nous a quitté...

Il avait fondé le SNUipp88 en 1992, avec une poignée de syndiqués ...

Le 4 février 2013

Jean-Claude nous a quitté ce 31 janvier, il n'a échappé à personne qu'il s'agissait d'un jour de grève... Pouvait-il en être autrement ?

Il aura passé toute sa vie à mettre son engagement au service des luttes des personnels, des services publics et des plus démunis.

J'ai fait sa rencontre en 1993, alors que quelques mois auparavant, en 1992, avec une poignée de militants, il se retrouve sans syndicat, suite à une violente scission au sein de la FEN.

Dès la première réunion son charisme m'entraîne dans son sillage. Le SNUipp88 prend corps, la FSU aussi, et petit à petit, dans des conditions parfois ubuesques, dans son appartement de la rue du Docteur Cabasse, les archives s'entassent, les circulaires débordent, les revues syndicales sont éditées. Il faut aller à Nancy ou à Metz pour les imprimer, les étiquettes sont tirées dans la chambre à coucher.

Mais les militants se font plus nombreux et finalement, en quelques années, le SNUipp devient le premier syndicat des enseignants des Ecoles dans le département et la FSU première fédération.

C'est Jean-Claude, qui aura tenu à bout de bras cette belle réalisation, avec les militants du tout début, enseignants et non enseignants des écoles, des collèges et des lycées et désormais bien au delà.

Il a considérablement fait avancer l'égalité de traitement des personnels des écoles et surtout fait avancer la transparence dans les opérations de carrière.

Il a su mener ses combats avec opiniâtreté, ne lâchant rien. Il a su le faire aussi avec un humour qui dépassait parfois ses interlocuteurs... voire ses collègues, ses concitoyens, ses voisins ou voisines. Il savait et il aimait bousculer les choses établies.

Lorsque j'ai pris sa succession au secrétariat du SNUipp, nous communiquions essentiellement par téléphone et il terminait chaque conversation par la même expression après m'avoir salué : Il me disait « Tu sais Francis, ménage-toi ! »

Jean-Claude, lui, ne s'est pas vraiment ménagé. Sa santé n'a jamais été sa première préoccupation. Et peut-être l'a-t-il un peu payé.

Au nom des militants de toute la FSU, au nom de Daniel GUICHARD le premier secrétaire de la FSU en 1993, mais aussi au nom du Secrétariat National et Académique du SNUipp-FSU, et au nom des personnels qu'il a aidés et soutenus, je rends hommage à Jean-Claude, et je vous propose à tous de poursuivre son combat pour plus de justice et ... ménagez-vous !

Francis GEHIN



Bulletin d'adhésion 2012-2013

au SNUipp-FSU des Vosges

SNUipp - FSU

**Syndicat
National
Unitaire des
instituteurs
profs d'école
p.e.g.c**

**section des
Vosges**

SNUipp - FSU
6 maison des associations
Quartier de la Magdeleine
88000 - EPINAL
tel. 03-29-35-40-98
Port : 07-78-87-81-25
fax. 03-29-64-24-41
Email. snu88@snuipp.fr

U.

**fédération
syndicale
unitaire**

M, Mme, Mlle

Nom de jeune fille

Prénom

Date de naissance

Adresse personnelle

.....

Code postal Commune

Téléphone Portable

Courriel

Etablissement ou école

.....

Cotisation année scolaire 2012-2013 (voir tableau au verso)

j'opte

- pour un paiement en totalité : 1 chèque à l'ordre du SNUipp88.
- pour un règlement en 3 chèques ou plus avec indication au dos de chaque chèque de la date souhaitée de retrait limite 30 juin.
- pour un prélèvement mensuel reconductible. (modalités voir au verso)

déduction fiscale: 66% du montant de votre cotisation syndicale sont directement déductibles du montant de votre impôt sur le revenu 2012 déclarable en 2013 ou remboursés. Une attestation vous sera adressée en temps utile pour votre déclaration.

Je suis...

- instituteur (trice)
- prof. d'école
- prof. d'école hors-classe
- M1, M2
- PE Stagiaire
- Liste complémentaire
- PEGC hors-classe
- PEGC classe exceptionnelle
- AE-AVS-EVS
- retraité(e)

Situation particulière...

- en congé de formation
- en disponibilité
- en congé parental
- en congé longue maladie ou longue durée

Je travaille...

- à temps complet
- à mi-temps
- à temps partiel. Quotité:%

Mon poste ...

- | | | |
|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> adjoint(e) maternelle | <input type="checkbox"/> regroupement d'adaptation | <input type="checkbox"/> directeur adjoint de SEGPA |
| <input type="checkbox"/> adjoint(e) élémentaire | <input type="checkbox"/> rééducateur(trice) | <input type="checkbox"/> adjoint SEGPA |
| <input type="checkbox"/> direction maternelle
nombre de classe(s) | <input type="checkbox"/> psychologue scolaire | <input type="checkbox"/> autre type de poste,
à préciser
..... |
| <input type="checkbox"/> direction élémentaire
nombre de classe(s) | <input type="checkbox"/> soutien implanté dans l'école | |
| <input type="checkbox"/> direction d'école d'application | <input type="checkbox"/> enseignant référent | |
| <input type="checkbox"/> ZIL | <input type="checkbox"/> directeur(trice) d'établissement
spécialisé | |
| <input type="checkbox"/> BFC | <input type="checkbox"/> adjoint(e) établissement
spécialisé | <input type="checkbox"/> PEGC-matières enseignées:
..... |
| <input type="checkbox"/> BZ | <input type="checkbox"/> CLIS option | |
| <input type="checkbox"/> brigade stage long | <input type="checkbox"/> IMF | |
| <input type="checkbox"/> titulaire de secteur | <input type="checkbox"/> CPC-IMFAIEN | |

**Je suis
nommé(e)**

- à titre définitif
- à titre provisoire

Echelon

Date de titularisation

.....

Conformément aux résolutions de la CNIL (Commission Nationale Informatique et Liberté), le SNUipp (FSU) pourra utiliser les informations ci-dessus pour m'adresser ses publications. Il me communiquera les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès en CAPD et je l'autorise à faire figurer ces informations dans ses fichiers et traitements informatisés, conformément aux articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUipp.

Signature (obligatoire):

VOTRE COTISATION 2012- 2013

ECHELON	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
INSTIT. adjoint <i>Coût réel* en €</i>					121 <i>41,14</i>	123 <i>41,82</i>	126 <i>42,84</i>	132 <i>44,88</i>	139 <i>47,26</i>	148 <i>50,32</i>	162 <i>55,08</i>
Prof. des Écoles <i>Coût réel* en €</i>			124 <i>41,16</i>	131 <i>44,54</i>	139 <i>47,26</i>	146 <i>49,64</i>	156 <i>53,04</i>	166 <i>56,44</i>	177 <i>60,18</i>	193 <i>65,96</i>	206 <i>70,04</i>
P.E. hors classe <i>Coût réel* en €</i>	156 <i>53,04</i>	175 <i>59,50</i>	188 <i>63,92</i>	202 <i>68,68</i>	218 <i>74,12</i>	231 <i>78,54</i>	245 <i>83,30</i>				
PEGC hors classe <i>Coût réel* en €</i>			165 <i>56,10</i>	175 <i>59,50</i>	198 <i>67,32</i>	213 <i>72,42</i>					
PEGC cl. except. <i>Coût réel* en €</i>		217 <i>73,78</i>	226 <i>76,84</i>	242 <i>82,28</i>	255 <i>86,70</i>						

* après déduction fiscale (66%)

<i>A ajouter</i>	À la cotisation en €	<i>Coût réel*</i>
ASH	9	2,97
IMF-IEN	13	4,29
IMF-IUFM	9	2,97
Direction 2-4 classes	6	1,98
Direction 5-9 classes	10	3,30
Direction 10 classes et +	13	4,29
Direction SEGPA	16	5,28
Direction Établissement Spé	36	11,88

M1, M2 : 40 €
PE stagiaire : 78€
Aide-éducateur, Ass. d'éducation,
Emploi de Vie Scolaire : 36 €

Dispo, congé parental, CLM, CLD: 44 €
Retraité : 108 €
Temps partiel : (minimum 77€ correspondant à la part nationale)
% de la cotisation égal au % de quotité de travail
Exemples: pour un PE adjoint au 9ème
- travaillant à 75%, la cotisation est de 177 € x 75% soit 133 €
- travaillant à mi-temps 177 € x 50% soit 89 €
Pour un PE. 4ème échelon à mi-temps77€

Montant de votre cotisation: €

Merci de renvoyer ce bulletin renseigné et votre règlement à:

SNUipp88-FSU

6 Maison des Associations - Quartier de la Magdeleine - 88000 - EPINAL

PAIEMENT PAR PRELEVEMENT RECONDUCTIBLE

- 1- Remplir la demande de prélèvement ci-dessous (toutes les rubriques).
- 2- Joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP).
- 3- Date des prélèvements mensuels sur 10 mois maximum :
Le 30 de chaque mois suivant votre demande d'adhésion jusqu'au 30 juin.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur du compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier. Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire les obligations légales et réglementaires.

TITULAIRE DU COMPTE	
Nom :	Prénom :
Adresse :	
Code postal :	Commune :

Numéro national d'émetteur 431968

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER
SNUipp Vosges Quartier de la Magdeleine 6, Maison des Associations

COMPTE A DEBITER	
Banque	Guichet
<input type="text"/>	<input type="text"/>
N° de compte	Clé
<input type="text"/>	<input type="text"/>

NOM ET ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE

DATE ET SIGNATURE DU TITULAIRE DU COMPTE

A _____ le _____

Signature :

Où va ma cotisation ? 77 € sont reversés par le SNUipp 88 à la trésorerie nationale (secrétariat, revue "fenêtre sur cours", locaux, initiatives nationales et internationales...). Une partie de cette somme est versée à la FSU et à la FGR (Fédération Générale des Retraités). Le reste est utilisé par la Section des Vosges pour fonctionner, renouveler et entretenir le matériel, financer les actions (manifestations, train, bus...), éditer et envoyer notre bulletin départemental aux écoles et à tous nos syndiqués. Le montant des cotisations augmente légèrement par rapport à l'an dernier pour :
- faire face à de nombreuses charges : part nationale, tarifs postaux (routages), prix du papier, équipement lourd de la section en matériel informatique performant,

Claudine MARCHAL, trésorière du SNUipp88-FSU.